

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1^{er} juillet 2025, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

1450-2025 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NO 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 2.2.4, 3.2.1, 4.1.1, 4.1.2, 5.2.11, 8.3.3, LA SECTION 15.3 ET L'ANNEXE 3 GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE IND-402

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 9 juillet 2025, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité. [Règlement d'urbanisme numéro 1450-2025](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 14 juillet 2025.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 14 juillet 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 14 juillet 2025.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe